Les avatars de la Loi-cadre

« Il y a un certain nombre de valeurs
avec lesquelles je ne transige pas :
la justice, la vérité, la liberté. »
ETIEMBLE

Rappel : Nommé Premier ministre de la République Togolaise le 16 mai 1958 par le gouverneur français Georges Spénale, Sylvanus Olympio n'avait été l'élu ni d'une localité quelconque, village, canton, région, ni par consultation à l'échelle nationale. Il fut doté du pouvoir exécutif, sans autre mandat que celui concédé par la gouvernance coloniale. Ce pouvoir exécutif, aménagé à l'aune de la Loi-cadre française du 23 juin 1956, fut adapté très opportunément aux « soleils des indépendances » sans consultation du peuple, et en vertu de l'agrément discrétionnaire de deux protagonistes : Charles de Gaulle et Sylvanus Olympio.

Il faut le constater : les peuples du « pays de nos aïeux » ont vécu au rythme de multiples avatars de l'inoxydable Loi-cadre, dont celui aujourd'hui de ladite Ve République réaménagé à l'aune explicitement monarchique antirépublicaine du 05 février 2005.

Question loto : Par quelle alchimie ceux qui voulaient bâtir une « Nation Ewe » sont-ils devenus des « Nationalistes Togolais » ?
Par quelle alchimie la République « Autonome » est-elle devenue une République « Indépendante » ? Par quelle alchimie la République est-elle devenue Monarchie ?

Sentence : Le salut des citoyens ? Il est dans leur aptitude à développer une conscience archéologique remontant aux sources de leurs péripéties ! La France, qui s'est faite République Française pour s'affranchir de la monarchie, a inventé la République Togolaise pour que le Togo s'entraîne à la monarchie. Cela s'appelle apartheid et banditisme d'Etat.

Huenumadji AFAN
A suivre !...

BCCM/PS/CHRONIQUE/20112025